

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-huitième jour d'avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :           Lise Castilloux, maire  
                                  Paul-Égide Bourdages, conseiller  
                                  M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant  
                                  Sylvain Bourque, conseiller  
                                  Maude Brinck-Poirier, conseillère  
                                  Joshua Burns, conseiller  
                                  Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente :    Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Réouverture de la séance ajournée le 4 avril 2022.

- 24.2    Prolongation entente chargée de projet – Politique familiale et MADA
- 24.3    Engagement coordonnateur des loisirs
- 24.4    Autorisation dépôt projets | Programme Fonds Régions et Ruralité
- 24.5    Participation au programme Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales
- 24.6    Formation agente de développement local
- 27.7    Plan des mesures d'urgence – mise à jour
- 24.8    Autorisation abonnement Edilex
- 24.9    Autorisation de paiement réparations véhicule
- 24.10   Demande utilisation terrain soccer Saint-Siméon
- 24.11   Demande autorisation – réfection ponceau ferroviaire – Activa Environnement

Période de questions.

Ajournement de la séance.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 118**

#### **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 4 AVRIL 2022**

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages, le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 7 mars 2022.

Unanimité.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 119**

#### **24.2    PROLONGATION ENTENTE CHARGÉE DE PROJET – POLITIQUE FAMILIALE ET MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de subvention pour le soutien à la mise en place de la politique familiale et MADA est terminé ;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de poursuivre la mise en place de ce projet ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Maude Brinck Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte de prolonger le mandat de Mme Mélissa Leboeuf, chargée de projet pour la politique familiale et MADA, jusqu'à la période de dépôt de projet en juin 2022 ;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 120**

##### **24.3 ENGAGEMENT COORDONNATEUR DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** la **recommandation** du comité de sélection établis pour l'embauche d'un employé au poste de coordonnateur des loisirs;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte l'embauche de M. Benoît Drapeau à titre de coordonnateur des loisirs ;

**Que** le début d'emploi de M. Drapeau est prévu pour le 25 avril 2022 ;

**Que** les conditions d'embauche soient celles déterminées au contrat ;

**Que** Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 121**

##### **24.4 AUTORISATION DÉPÔT PROJETS | PROGRAMME RÉGIONS ET RURALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire présenter différents projets dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité (FRR);

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil Municipal mandate, Mme Nadine Arsenault ou M. Benoit Drapeau à déposer un projet dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité de la MRC pour l'acquisition d'équipements pour la plage ;

**Que** cette proposition puisse aussi permettre le dépôt de d'autres projets dont notamment le projet du sentier de la halte ;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 122**

##### **24.5 PARTICIPATION AU PROGRAMME FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement du programme fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation du projet présenté a été élaborée par l'agente de développement local ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte le dépôt du projet au programme FAIR dont la quote-part municipale est estimée à 2 222 \$ ;

**Que** Mme Nadine Arsenault, agente de développement local, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents en lien avec ce dossier ;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 123**

##### **24.6 FORMATION AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'agente de développement local en lien avec une formation au « 5<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional » ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal accepte la participation de Mme Arsenault à la formation du « 5<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional » ;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 124**

##### **24.7 PLAN DE MESURE D'URGENCE – MISE À JOUR**

**Considérant** qu'il était nécessaire de faire une mise à jour de l'organigramme du plan d'alerte et de mobilisation pour les mesures d'urgence suite à l'embauche de personnel;

**Considérant** l'organigramme mis à jour en date du 18 avril 2022;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte la mise à jour de l'organigramme du plan d'alerte et de mobilisation des mesures d'urgence déposé à cette séance;

**Que** ces mises à jour soient inscrites sur le plan des mesures d'urgence de la Municipalité de Caplan et que les diverses instances concernées en soient informées;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 125**

##### **24.8 AUTORISATION ABONNEMENT EDILEX**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'appel d'offres publiques est très stricte par la loi ;

**CONSIDÉRANT QU'**un logiciel permettant la création d'appels d'offres dans un cadre légal et constamment mis à jour serait nécessaire ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de service a été reçue de « Edilex » ;

**CONSIDÉRANT QU'**une assistance technique et juridique est offerte gratuitement dans l'abonnement ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que le** conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics et autorise l'abonnement du logiciel « Edilex » *Module de rédaction d'appel d'offres Edilex* pour un contrat de 3 ans au montant de 7 310.20 \$ excluant les taxes ;

**Que le** directeur des travaux publics soit autorisé à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 126**

##### **24.9 AUTORISATION DE PAIEMENT RÉPARATIONS VÉHICULE**

**CONSIDÉRANT QUE** des bris qui ont été fait sur camionnette louée à « Garage Bujold et Babin » durant la saison estivale 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et recommandation du directeur des travaux publics en lien avec le suivi de ce dossier ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics en lien avec le paiement à « Carrosserie CarrXpert New Richmond inc. » de 3 554.11 \$ excluant les taxes (réf ; facture # 1545)

**Que** le conseil municipal demande la tenue de registre pour l'entretien des différents véhicules utilisés par les employés municipaux ;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 022 – 04 – 127**

##### **24.10 PROJET TERRAIN SOCCER – DEMANDE UTILISATION MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection du terrain de soccer se poursuit à l'été 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Caplan a convenu verbalement avec celle de Saint-Siméon que les équipes du Club de soccer Adrénaline peuvent pratiquer le soccer sur leur terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée à cet effet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte de signer un projet d'entente avec la Municipalité de Saint-Siméon pour l'utilisation de leurs terrains de soccer pour l'été 2022 (horaire à déterminée) pour permettre au Club de soccer Adrénaline de Caplan de poursuivre leurs activités;

**Que** le coordonnateur des loisirs ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer tout document nécessaire au suivi du présent dossier;

Adopté.

**RÉSOLUTION 022 – 04 – 128**

**24.11 DEMANDE AUTORISATION – RÉFECTION PONCEAU FERROVIAIRE – ACTIVA ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec formulée par le ministère des Transports concernant les travaux de réfection du ponceau ferroviaire P-19213 situé au point millaire 78,63 du chemin de fer de la Gaspésie dans la municipalité de Caplan;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessiteront l'utilisation de façon temporaire pour la durée des travaux d'une superficie approximative de 1329 m<sup>2</sup> situés sur une partie des lots 5 383 099 et 5 383 101 du cadastre du Québec à Caplan;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessiteront l'aliénation en la faveur du ministère des Transports et une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un terrain d'une superficie approximative 51 m<sup>2</sup> situé sur une partie du lot 5 383 099 du cadastre du Québec à Caplan;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessiteront l'établissement d'une servitude permanente de drainage et l'utilisation de façon temporaire pour la durée des travaux d'un terrain d'une superficie d'environ 656 m<sup>2</sup> situé sur une partie du lot 5 383 101 du cadastre du Québec à Caplan;

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains visés font partie intégrante de la zone agricole décrétée par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux prévus n'auront pas d'impact négatif sur l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec ne contrevient pas aux règlements municipaux de la Municipalité de Caplan;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le conseil municipal de la Municipalité de Caplan appui la demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture sur une partie lots 5 383 099 et 5 383 101 du cadastre du Québec concernant les travaux de réfection du ponceau ferroviaire P-19213.

Adopté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'a été reçue.

**RÉSOLUTION 022 – 04 – 129**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.**

Sur la proposition de M. Sylvain Bourque, la séance est ajournée.

Unanimité.

---

Lise Castilloux  
Maire

---

Céline Leblanc Méthot  
Greffière-trésorière adjointe